

CONDITIONS DE PRATIQUE ET DE VENTE – COURS ADULTES - ATELIER OH LA MAIN (1^{er} septembre 2023)

- Les cours comprennent matériels, matières premières, cuissons.
- Il n'y a pas de limite dans le poids des objets réalisés.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf absence de stages pour enfants).
Si l'Atelier Oh la main propose des cours pendant les vacances scolaires, ils ne font pas partie des forfaits annuels ou trimestriels (sauf pour les cours à rattraper). Ils doivent être réglés en plus.

TARIFS (modelage ou tournage)

- Tarif annuel : **820,00 €** (paiement possible en 2 fois. Encaissement en septembre et janvier). Un cours de 2 h 30 par semaine. L'année s'étale de septembre à fin juin.
- Tarif trimestriel : **290,00 €**. Un cours de 2 h 30 par semaine.
- Carte de 5 cours : **150 €** (utilisable sur 8 semaines, vacances décomptées)
- Carte de 10 cours : **280 €** (utilisable sur 13 semaines, vacances décomptées)
- Cours au tarif unitaire : **35 €** (uniquement pour compléter une carte de 5 ou 10 cours afin de finir l'année par exemple. Pas de possibilité d'acheter un cours unitaire de temps en temps).

ANNULATION DE COURS

- **Les cours annulés moins de 48 h à l'avance sont comptés comme pris sur la carte car il n'est pas possible de trouver quelqu'un pour le remplacer en si peu de temps. En cas de refus de ce mode de fonctionnement, l'accès à l'atelier n'est plus possible. La carte prise n'est pas remboursée.**
- Les cours annulés plus de 48 h à l'avance (dans le cadre de paiement au trimestre ou annuel) peuvent être récupérés dans les autres créneaux horaires proposés, **en fonction des places disponibles.**
S'il n'y a pas de places (ou si les propositions ne conviennent pas) pour rattraper le cours, celui-ci est perdu.
- Dans le cadre des cartes de 5 ou 10 cours, les cours annulés plus de 48 h à l'avance ne sont pas décomptés. Cette absence n'implique pas forcément de rattrapage. C'est au choix de l'élève. Il faudra néanmoins veiller à utiliser la carte dans la période déterminée par le nombre de cours sur la carte (cf. ci-après)

DELAIS DES CARTES

Si les délais des cartes de 5 ou 10 cours sont expirés, une nouvelle carte doit être prise, même s'il restait des cours sur la précédente carte :

- Carte de 5 cours = à utiliser sur une période de 8 semaines, vacances décomptées
- Carte de 10 cours = à utiliser sur une période de 13 semaines, vacances décomptées

ABSENCES RÉPÉTÉES

Au-delà de 3 semaines consécutives d'absences (programmées ou même prévues 48 h à l'avance), votre place est proposée à quelqu'un d'autre.

En effet, votre place vous est réservée par défaut chaque semaine et trouver des élèves qui veulent faire 2 séances dans la semaine est quasi impossible. Car un simple échange de créneau laisse toujours une place vide à l'autre séance.

Proposer votre place à une nouvelle personne sans savoir quand vous allez vouloir (ou pouvoir) la récupérer est impossible : les nouvelles personnes veulent des cours réguliers.

INTERRUPTION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE

- En cas d'interruption par l'élève (arrêt définitif ou suspension temporaire prolongée), les cours restants sur la carte ne sont ni remboursables ni reportables.
- En cas d'interruption temporaire prolongée (pour les raisons qui vous appartiennent), vous ne récupérez pas systématiquement « votre place » lors de votre retour (pas d'attribution à vie d'un créneau). La personne qui prendra votre place souhaitera peut-être continuer.
Lorsque vous serez prêts à revenir, il faudra choisir parmi les créneaux disponibles.